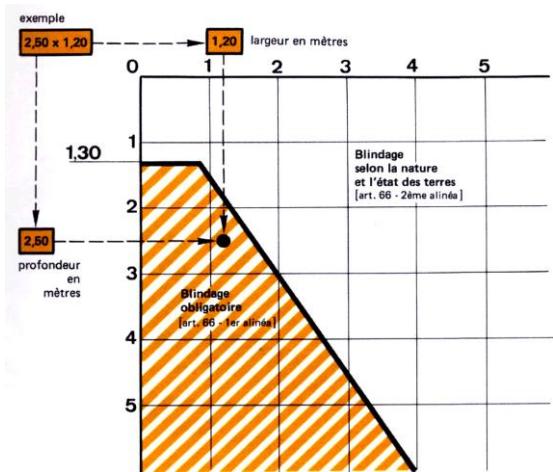


Description	<ul style="list-style-type: none"> Recrudescence des accidents suite à la démocratisation des engins de TP en location 1 évènement significatif (mortel ou blessé par an) à l'échelle de la zone de défense S/E Les 2/3 des morts sont à moins de 3 m de profondeur La plupart du temps, absence de dispositif de protection (blindage, talutage) nécessaires dès lors que la profondeur dépasse 1,30 m !
Risques	<ul style="list-style-type: none"> éboulement de la tranchée entraînant l'ensevelissement ou l'écrasement de l'opérateur. chute de l'agent ou d'une tierce personne dans la tranchée. chute d'objets sur l'agent situé au fond de la tranchée. Electrisation/Electrocution suite à la détérioration d'une canalisation enterrée.
Les facteurs aggravants	<ul style="list-style-type: none"> La profondeur de la fouille La cohésion du terrain Les surcharges La présence d'eau dans le sol (rabattement de nappe) Les fouilles existantes Les vibration (engins, circulation routière...) La météo Les points singuliers (croisement de réseaux, regards...)
Conduite de l'action par les primo intervenants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Eviter le sur-accident en écartant les personnes déjà engagées. ✓ Couper les moteurs environnants (vibrations) ✓ Organiser immédiatement un périmètre de sécurité non franchissable. (2 fois la profondeur de la tranchée !) ✓ S'assurer que tous les moteurs environnants ont été coupés. ✓ Vérifier le nombre et l'état de la victime. ✓ N'engager que le personnel strictement nécessaire auprès de la victime. Si hauteur importante, utilisation LSPCC ✓ Vérifier la présence de fluides dans la fouille (gaz, électricité, eau,...) ✓ Mettre en place une sonnette SP ✓ Aborder la victime en évitant d'exercer une pression trop forte sur les bords de la tranchée (platelage de fortune, échelle à coulisse, bastaings,...) ✓ Essayer de constituer un coffrage de fortune près de la victime (plan dur VSAV, palettes, caisse, ...) ✓ Protéger la tête de la victime et ses voies respiratoires ✓ Préparer l'accueil des renforts (médicaux, EDSD,...)



Contact avec les primo-intervenants

Confirmation du périmètre et analyse des enjeux (balance risques/victime)

Victime vivante :

- Sécuriser la zone d'intervention par mise en oeuvre de dispositif de blindage ou talutage
- Adapter le dispositif de sécurisation au fur et à mesure de la progression vers la victime
- Assurer la prise en charge médicosecouriste puis dégagement par moyen de relevage adaptés



Victime décédée :

ne pas engager si possible de personnel dans la tranchée et utiliser en priorité les moyens lourds de dégagement (pelle mécanique) afin d'assurer un talutage permettant un dégagement en toute sécurité.



- 1 équipe sauvetage-déblaiement mutualisée 26/07 comprenant 120 personnels sur les 2 départements
- 3 cellules SD (Annonay/St Marcel les valence/Montélimar) comprenant chacune un lot blindage de tranchée
- 2 kits SD de 1^{ère} intervention (Aubenas - Nyons en 2018)
- 1 cadre d'astreinte SDE 3 - 24h/24H

